



probleme de cdd suite accident de travail

Par **mag76210**, le **16/05/2013** à **15:21**

bonjour voila les faits :

le 19 avril 2013, j'ai été contacté par une société de gardiennage pour un CDD de 1 semaine. Je suis monté le jour même à l'agence pour donner ci, pc et tous les autres documents demandés et récupérer la tenue. Le 22 avril, j'ai commencé. Au mois de mai j'ai eu un planning pour tout le mois de mai. Malheureusement j'ai eu un accident de travail le 11 mai 2013, j'ai reçu la déclaration par la poste le 15 mai 2013. Ce même jour le 15/05 j'ai reçu un coup de téléphone de l'agence me disant que la fin de mon CDD était le 15 mai 2013. Le 16, j'ai reçu la visite du responsable de l'agence à mon domicile pour me faire signer mon CDD du 22/04/13 au 15/05/13. J'ai signé ce CDD en spécifiant "reçu en main propre et signé à mon domicile le 16/05/2013".

Ma question est-je en droit d'attaquer l'employeur sachant que j'ai un planning jusqu'à la fin de mai 2013 et que je suis en accident de travail jusqu'au 25 mai 2013. Je souhaiterais l'attaquer pour non-respect des délais de signature d'un CDD et rupture de ce dernier par rapport à l'accident de travail.

merci

Par **P.M.**, le **16/05/2013** à **16:42**

Bonjour,

Le CDD aurait dû vous être transmis dans les 2 jours ouvrables, vous pourriez donc invoquer le fait que cela n'a pas été le cas et que lorsque l'on vous l'a fait signer, vous étiez en CDI sans période d'essai...